



FORMATION DES PERSONNES NON CERTIFIES METTANT EN ŒUVRE LA VERIFICATION DE CONCORDANCE ENTRE PASSAGERS ET BAGAGES QUI DOIVENT BENEFICIER D'UN ACCES NON ACCOMPAGNE AUX ZONES DE SURETE A ACCES REGLEMENTE



EFFECTIF

12

Participants au maximum



DUREE

05H45

Minimum



COÛT

150 €

Soit 33.33 €/heure



DATES SESSION

Nous consulter

PUBLIC

Tout personnel impliqué dans le traitement des passagers et des bagages devant accéder à une zone réglementée

PRE REQUIS

Compréhension de la langue française, savoir lire et écrire

OBJECTIFS

La formation doit permettre d'avoir une connaissance des mesures de sûreté applicables dans le cadre de l'activité :

- Procédures d'intervention d'urgence
- Techniques de vérification de concordance
- Exigences en matière de protection des équipements utilisés pour le traitement

Permettre aux personnes autres que des passagers d'obtenir un titre de circulation aéroportuaire.

VALIDATION

QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20

Méthode et support

Cours théorique Powerpoint®/ Vidéoprojecteur

Moyens Pédagogiques

Méthode active, apports de connaissances et d'outils méthodologiques, analyse, Mise en pratique.



PROGRAMME DE FORMATION

- Connaissance des dispositions légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs.
- Connaissance de la configuration ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté.
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés.
- Aptitude à identifier les articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.



FORMATION DES PERSONNES NON CERTIFIES METTANT EN ŒUVRE LA VERIFICATION DE CONCORDANCE ENTRE PASSAGERS ET BAGAGES QUI DOIVENT BENEFICIER D'UN ACCES NON ACCOMPAGNE AUX ZONES DE SURETE A ACCES REGLEMENTE

Partie titre de circulation aéroportuaire - TCA :

- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes
- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport ;
- Connaissance des procédures de notification